

Paris, le 22 avril 2015



**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministre de l'Education Nationale**  
**Ministère de l'Education Nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 Paris**

Madame la Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur les mesures relatives à l'apprentissage de l'allemand qui seront prises dans le cadre de la réforme du collège.

Cette réforme envisage la suppression de toutes les classes bi-langues et des sections européennes à l'exception des classes bi-langues 6ème assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire.

Celles-ci ont pourtant permis de stabiliser ces dernières années les effectifs des élèves germanistes au sein des collèges. Une telle mesure conduirait à la réduction de plus de la moitié du nombre total d'heures d'allemand dispensées dans un collège qui compte actuellement une classe bi-langue et une section européenne.

Cet affaiblissement considérable de l'enseignement de l'allemand dans nos collèges aurait des conséquences multiples. Il ne manquerait notamment pas d'affecter le nombre des échanges scolaires et serait source de difficultés futures importantes pour le cursus de l'université franco-allemande ou encore le programme franco-allemand de formation professionnelle.

Aussi, je ne peux que vous inviter à porter la plus grande attention aux très fortes inquiétudes que soulèvent les mesures relatives à l'apprentissage de l'allemand aujourd'hui envisagées dans le cadre de la réforme du collège.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



**Philippe KALTENBACH**

**Philippe**  
**KALTENBACH**  
—  
**Sénateur**  
**des Hauts-de-Seine**  
—